

INTERMÉDIAIRE



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Durée** : 7h
- **Ref** : FIA7
- **Cible** : référent RGPD, DPO, dirigeant start up
- **Pré-requis** : aucun, mais conseillé d'avoir suivi a minima une de nos formations "débutant" ou le Mooc de la CNIL
- **Action de formation**
- **Type de formation** : en présentiel ou à distance



OBJECTIFS

- Appréhender les notions principales liées à la protection des données
- Comprendre les enjeux liés à l'application du RGPD dans le cadre du télétravail
- Prendre conscience de son rôle et commencer à appliquer des bonnes pratiques



MODALITÉS

Modalités et moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Alternance théorie et exercices pratiques, animée par notre formateur spécialiste du domaine
- Un ordinateur, 1 support de cours version numérique/papier
- Grand écran & paperboard.

Suivi et appréciation des résultats

- Feuille d'émargement signée par ½ journée
- Evaluation de la satisfaction du stagiaire
- Evaluation des acquis à travers des exercices et un QCM en début et fin de formation
- attestation de suivi de formation.

Modalités d'organisation

- Dans les locaux de l'organisme de formation
- Dans les locaux du client
- En visio-formation

Adoption du RGPD

- Présentation du RGPD
- Raisons d'adoption
- Définitions
- Objectifs et apports

Contenu du RGPD et lien avec le télétravail

- Grands principes
- Acteurs et responsabilités
- Définition et contexte de l'arrivée du télétravail dans notre société

En quoi suis-je concerné(e) par le RGPD?

- Le RGPD et le personnes concernées : les salariés
- Le RGPD et les responsables de traitement : l'employeur

Les principaux avantages vous concernant

- Sérénité concernant la protection des données dans le cadre du télétravail
- Contrôler les flux d'informations démultipliés avec le télétravail

Les bonnes pratiques de l'employeur

- Concernant l'information du salarié et la communication avec lui
- Concernant le système d'information
- Concernant le matériel fourni au salarié
- Concernant le contrôle et la surveillance du salarié
- Intégration des traitements liés au télétravail dans le registre

Les bonnes pratiques du salarié

- Connaître les règles à appliquer
- Concernant la connexion internet
- Concernant le matériel à utiliser
- Concernant la communication entre les collaborateurs
- Concernant les attaques malveillantes